1950, les dépenses faites aux trois paliers de gouvernement ont renforcé et aggravé l'excès de demande dans l'industrie de la construction. En outre, durant les trois périodes de régression qui se sont produites aussi depuis 1950, ces dépenses ont baissé, ce qui a affaibli davantage la demande dans d'autres secteurs de l'économie. De 1963 à 1966, la demande, dans le secteur de la construction, a exercé de puissantes pressions sur la capacité de production de cette industrie. Il en est résulté une forte hausse des salaires et des prix des matériaux de construction, un relèvement très prononcé des offres visant les nouveaux contrats, une montée des coûts et des prix dans le cas des travaux déjà commencés, ainsi qu'une réduction du nombre de soumissions présentées par contrat de construction. Dans de telles circonstances, la hausse des coûts et des prix finit par déborder et par gagner de larges secteurs des marchés de la main-d'œuvre et des matériaux.

Le Conseil est d'avis que, pour aider à la stabilisation de la demande dans l'industrie de la construction, il y aurait lieu de travailler à créer, chez les hommes d'affaires, des attitudes favorables à une planification à plus long terme de leurs dépenses d'investissement. Il recommande aussi fortement l'adoption de mesures propres à régulariser la croissance dans le secteur de la construction qui est influencé par les gouvernements. Cette recommandation s'applique à tous les paliers de gouvernement, mais le Conseil croit que la voie doit être tracée par le gouvernement fédéral. Il estime en outre que beaucoup des besoins des gouvernements en matière de construction sont prévisibles quelques années d'avance et qu'il est par conséquent possible de mieux planifier et programmer ces travaux en fonction des perspectives à moyen terme de l'économie canadienne et de la situation probable de l'offre et de la demande dans l'industrie de la construction dans les principales localités. De l'avis du Conseil, il importe que le gouvernement fédéral centralise davantage les renseignements et les décisions en ce qui a trait aux dépenses en construction.

Voici quelques autres conclusions du Conseil dans ce domaine:

Afin de mieux éclairer et renseigner la population au sujet de la situation économique courante, en particulier dans le secteur des prix, des coûts et des revenus, il y auraît lieu de prendre des mesures en vue de l'établissement d'un institut indépendant de recherches économiques du genre de ceux qui existent déjà dans plusieurs autres pays. Une des principales fonctions d'un tel organisme serait de publier, à intervalles réguliers, des bulletins comprenant des analyses de la situation à court terme de l'économie canadienne ainsi que des articles sur les changements et les problèmes importants.

Le besoin s'impose d'études plus approfondies sur la protection du consommateur et l'exercice de certaines positions de force sur le marché canadien. L'accent devrait porter sur le maintien de politiques constituant un ensemble logique et reposant sur des principes bien établis et bien compris. [Le gouvernement a récemment demandé au Conseil d'étudier tout particulièrement ces questions. Il lui a confié le mandat suivant: «En conformité des objectifs économiques à long terme du gouvernement, procéder à une étude et faire des recommandations concernant les sujets suivants: a) les intérêts du consommateur, particulièrement dans leur relation avec les fonctions du ministère du Registraire général (maintenant, le ministère de la Consommation et des Corporations; b) les coalitions, les fusions, les monopoles et les pratiques restrictives du commerce; c) les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels enregistrés». Le travail du Conseil en exécution de cette étude spéciale était déjà en bonne voie au début de 1967.]

Il est nécessaire d'accroître sensiblement la recherche économique de base dans les domaines des prix, des coûts, des revenus et de la productivité au Canada. Il y aurait lieu de consacrer beaucoup plus de ressources à ces secteurs et autres aspects de la recherche économique. En outre, il est nécessaire d'améliorer immédiatement, de façon générale, la statistique en ce qui a trait aux prix et à d'autres éléments de l'économie. À cette fin, on devrait renforcer considérablement les cadres du Bureau fédéral de la statistique.

En raison des facteurs de base qui ont sensiblement modifié la situation mondiale, et notamment la situation canadienne, dans le domaine des aliments, éléments dont certains continueront d'exercer leur influence pendant quelque temps encore, il est plus que jamais important de prendre des mesures afin d'accroître la productivité dans l'industrie de l'alimentation à tous les stades de la production et de la distribution.

Les gouvernements, étant au nombre des principaux employeurs et participant de plus en plus aux négociations collectives, devraient prendre immédiatement des mesures pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités sous ces rapports. Ils doivent viser à établir de sains critères et principes, et à éviter tout ce qui pourrait troubler le climat de la négociation collective dans le secteur privé de l'économie.